



Renseignement Sur procédure SVP

Par **Philou303**, le **06/03/2013** à **21:32**

Bonjour, j ai reçu une 2120 pour rehaussement en valeur vénale en 2010 sous prétexte acte anormal de gestion pour une société, puis j ai reçu moi même entant qu acquéreur une 2120 sur l IR, est ce la procédure ? Ou le fait de ne pas avoir utilisé le bon formulaire annule t il la procédure ? Merci pour vos réponse.

[[Modifier mon message](#)] [[Supprimer](#)]